À flanc de coteau

Mensuel d'informations de la commune de Montmeyran

N° 297
Juin 2015

sommaire

Fête de la musique…….....1

Conseil municipal…….... 2/12

Infos..... 13

8 mai 2015.....14

AAIP.....15

Retours sur manifestations..... 16

Tennis..... 18

Boules..... 19

Patch et amitié..... 19

USM..... 20

Infos..... 22

Découvrir avec Vous.....24

À flanc de coteau

Directeur de la publication :
Bernard Brunet
Tirage : 1.400 exemplaires

Comité de rédaction :
Commission publications.

Secrétariat de rédaction
et mise en page : Sophie PITET

Impression : Le Crestois

Le stationnement sera interdit sur la place de la Mairie et sur la place du Temple à partir de 16h

Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 26 février 2015 à 20h30

Secrétaire de séance : Carole de JOUX

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2016**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le compte-rendu est approuvé.

2. Approbation du compte administratif

Le maire explique que le compte administratif constitue le bilan financier de l'année. Il présente l'arrêté des comptes de l'exercice antérieur. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées et non mandatées (« reste à réaliser »). Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget de l'année suivante (affectation des résultats).

Section de fonctionnement

-Au niveau des dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Bien que le budget de la commune soit extrêmement serré, ces dépenses ont été maîtrisées (94 % de réalisation)

Les lignes 60 concernent les achats : le dépassement au compte 60632 est dû au remplacement de la chaudière du rugby qui a fait l'objet de travaux en régie (recette correspondante en fonctionnement)

Les lignes 61 concernent les contrats de prestations extérieures. Alain TERRAIL souhaite savoir ce qui a été imputé au compte 61524. Le maire indique qu'il s'agit d'une facture d'élagage. Le maire explique par ailleurs qu'au compte 61558, le dépassement est dû au changement d'une borne incendie suite à un sinistre. Toutefois, cela s'accompagne d'une recette par le biais de l'assurance.

Les lignes 62 concernent les autres charges à caractère général.

Chapitre 012 : frais de personnel

On observe une réalisation proche de 100%.

Les frais des personnels « non titulaires » sont en augmentation. Il s'agit des remplacements d'agent en maladie (retour partiel en recette) et de personnels engagés dans le cadre des activités péri-éducatives.

Chapitre 65 : autres charges de gestion

Le taux de réalisation est de 92%. Certaines indemnités aux élus prévues n'ont pas été versées dans la mesure où tous les conseillers délégués n'avaient pas été nommés.

D'autre part, le CCAS n'a pas eu besoin du versement de la subvention prévue.

Chapitre 66 : charges financières

L'essentiel de ce chapitre porte sur les charges de la ligne de trésorerie et le refinancement d'emprunt. On constate une réalisation de 98% (dont les intérêts de la ligne de trésorerie et les renégociations des emprunts).

Chapitre 22 : dépenses imprévues

En 2014, il n'a pas été utile de mobiliser cette ligne.

Globalement, le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 1.808.333 € (1.876.918 € prévus) soit 96 % des dépenses réalisés.

-Au niveau des recettes

Les atténuations de charge en rapport avec les absences pour maladie du personnel sont légèrement supérieures aux prévisions (40.697 € réalisés contre 33.000 € prévus).

Concernant les impôts et taxes, les prévisions des rentrées fiscales ont été établies sur des bases fiscales évaluées (données inconnues lors de l'établissement du budget, voté avant les élections municipales). De ce fait , elles ont été légèrement sur-évaluées.

Il en va de même pour la dotation globale de fonctionnement (données inconnues lors de l'établissement du budget, voté avant les élections municipales) qui a été légèrement sur-évaluée.

La dotation de la CAF dans le cadre du contrat enfance-jeunesse est elle aussi en baisse (ligne 7478).

Globalement, le montant des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 2.035.490€ (2.061.894 € prévus au BP) soit 98% de réalisé.

Section d'investissement

Il est particulièrement à noter :

- à l'opération 054 : le renforcement et l'enfouissement de réseaux notamment devant la maison de santé
- à l'opération 062 : la réalisation d'un local pour la banque alimentaire (travaux en régie), des travaux de rénovation des logements au-dessus de la trésorerie, la mise en place de sondes et l'achat de tables à la salle des fêtes, l'amélioration de la ventilation au forum, le paiement de certains frais d'étude pour le multi-accueil.
- à l'opération 075 : la fin du paiement des travaux à l'entrée du village et de la maison de santé, l'installation de signalétiques et de mobilier urbain
- en non affecté : en dépense, des frais ont été engagés pour l'achat de terrains (extension du cimetière), des frais d'étude et surtout l'emprunt en capital (235 893 euros)

  en recettes : le Fonds de compensation de la TVA est en baisse par rapport à 2013 car il y a eu moins de travaux d'investissement en 2012. 300 000 euros d'emprunt ont été réalisés sur les 562 549 budgétisés.

On remarque enfin que le taux d'endettement de la commune est de 14.65 % tandis que l'Etat demande de ne pas dépasser 20%.

Le maire s'étant retiré, le conseil municipal, sous la présidence de Pierre LOUETTE, premier adjoint au maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le compte administratif 2014 du budget principal, tel que joint en annexe,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3. Affectation du résultat

L'excédent antérieur reporté en fonctionnement était nul. Toutefois, le résultat courant de la section de fonctionnement pour l'exercice 2014 présente un excédent de 227 324, 11 €. Ce résultat est à affecter sur 2015.

Le déficit antérieur reporté en investissement était de 371 701 €. Par ailleurs, le résultat courant de la section d'investissement pour l'exercice 2014 présente un excédent de 249 678, 28 €. Les restes à réaliser d'investissement présentant un solde de -15 953,00 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 137 975, 72 €.

Le résultat à affecter étant supérieur au besoin de financement, il est proposé de couvrir ce besoin en affectant 137 975, 72 € à la section d'investissement (compte 1068) et de reporter 89 348, 39 € au crédit de la section de fonctionnement (compte 002).

4. Débat d'orientation budgétaire

Le maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants et n'est pas soumis à un vote. Il sert notamment à débattre sur l'évolution des taux d'imposition et sur le choix des investissements de l'année ainsi que de leur mode de financement.

SITUATION FINANCIERE

Le compte administratif 2014 a mis en évidence un excédent de fonctionnement de 227.324 €, qui a été affecté à hauteur de :

- 89.348 € en section de fonctionnement
- 137.976 € en section d'investissement (pour couvrir le besoin de financement cumulé).

En 2014, le recours à l'emprunt s'est élevé à 300.000 €. La ligne de trésorerie ouverte (200.000 €) a été régulièrement utilisée mais était totalement remboursée au 31 décembre.

Fonctionnement / dépenses

- Salaires : en 2015, ce poste devrait augmenter du coût mécanique du GTV (ancienneté des agents) et de la création en cours d'année d'un poste pour l'instruction des permis de construire (à temps partiel). L'augmentation prévue au budget 2014 était de 3,5%. Il conviendra d'être extrêmement vigilants sur les remplacements ;
- Subventions : une proposition sera faite au point suivant pour un montant sensiblement identique à celui de 2014.
- Ecoles : le budget attribué aux écoles publiques (direct ou indirect) reste stable. Par le biais du contrat d'association avec l'école Sainte Marie, le coût d'un élève du groupe scolaire est versé pour chaque enfant montmeyranais à l'école privée.
- Conseil Municipal Enfants : une ligne est prévue au budget (bien qu'en fait les dépenses passent ensuite directement sur les articles concernés)
- Entretien des bâtiments : ce poste n'est pas toujours évident à maîtriser (travaux imprévus sur

bâtiments). En 2015, il conviendra de poursuivre cette maîtrise même si quelques travaux sont déjà envisagés (problématique de chauffage et d'éclairage au forum notamment)

- Communication et fêtes : l'année 2014 a vu des manifestations appréciées de tous, tout en utilisant un budget minimum ; le même objectif sera poursuivi cette année (avec le renouvellement d'un spectacle CREST JAZZ VOCAL et un spectacle du festival Saoû chante Mozart).
- Dépenses imprévues : comme chaque année, le maire souhaite budgétiser un montant (15.000 à 20.000 €) pour faire face à d'éventuels besoins en cours d'année. Il rappelle qu'en 2014, ce poste n'a pas été utilisé.

Fonctionnement / recettes

En 2014, les évaluations des bases fiscales et de la dotation globale de fonctionnement (données inconnues lors de l'établissement du budget, voté avant les élections municipales) se sont révélées légèrement surévaluées. **Pour 2015, la baisse de la DGF va se poursuivre** (37 000 euros selon les premières estimations). De plus, les retours CAF sur le Contrat Enfance Jeunesse seront également en baisse.

S'agissant des impôts locaux, nous sommes restés depuis plusieurs années proche voire en- dessous de l'inflation. En 2013 et 2014, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux (malgré une inflation de 2% en 2012 et de 0.9% en 2013).

Pour 2015, Valence Romans Sud Rhône-Alpes et le département ont annoncé le maintien des taux 2014. Lors de la campagne électorale, l'équipe élue avait annoncé que les taux suivraient au maximum l'inflation. Cette inflation s'est établie à 0.50% pour 2014.

La commission des finances, réunie lundi 23 février, a débattu d'une éventuelle augmentation des taux communaux. Après débat, la proposition de se caler sur l'inflation 2014 est faite au conseil soit une augmentation des taux de 0.50 % (correspondant à une recette supplémentaire d'environ 5.000 €).

Investissements

La plupart des investissements de 2015 ont déjà été discutés en conseil municipal, s'agissant soit de dossiers en cours, soit de dossiers budgétisés en 2014 et non réalisés, soit de dossiers pour lesquels des demandes de subvention ont été sollicitées et obtenues (Dotation Cantonale Patrimoine) :

- en 1° lieu, le multi-accueil : à ce jour, la subvention Conseil Général est notifiée ; celle de la CAF (dont le principe est acquis), la DETR, l'écoconditionnalité et la réserve parlementaire sont en cours d'instruction. Le budget 2015 devra mentionner le montant de l'APD (construction, honoraires et aménagements directement liés à la structure)
- S'agissant des aménagements de voiries en lien avec ce projet :
- le mur de long du chemin de Ranchi devra être réalisé en 2015 (25.000 €)
- la réfection du chemin de Ranchi ne sera pas réalisée en 2015 (travaux d'enfouissement des réseaux et de séparation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales prévus fin 2015 seulement par la communauté d'agglomération)
- la dépose-minute ne sera pas réalisée en 2015 (inutile d'une part durant les travaux et nécessité de l'étudier dans le cadre du réaménagement du haut du parc)
- aménagement du parking au Champ de foire : le montant prévu au budget 2014 de 120.000 € sera reconduit ; au niveau financement, la subvention DCP est acquise (25 000 euros) à laquelle il faut ajouter une participation de DAH (35.000 €)
- aménagement de l'espace cinéraire (nouveau cimetière) : une subvention DCP (10 794 euros) est acquise sur un projet de 43 176 € ; le coût direct du déplacement des monuments actuels plus l'acquisition de deux nouveaux modules sera de l'ordre de 25.000 € auxquels doit être ajouté le coût des travaux d'aménagement du terrain qui seront faits en régie
- achat d'une tondeuse pour nos stades (27.000 €)
- achat du mobilier pour une classe (30.000 €) soit en élémentaire si ouverture, soit renouvellement d'une classe en maternelle
- un budget voirie pour 100.000 € (subvention DCP de 25%) qui intégrera le mur de Ranchi et les aménagements en cours d'étude devant le groupe scolaire ainsi que la première tranche d'aménagement de l'avenue des Genceaux.
- un budget « éclairage public » pour divers renforcements de réseaux et pour les changements

progressifs de lampadaires obsolètes (lotissement des coteaux à terminer)

- un poste « achat de terrains » est souhaitable pour faire face à une éventualité (10 000 €)
- achat de panneaux pour la dénomination des voies communales à prévoir sur 2 ans (première tranche de 10.000 €) ainsi que l'achat de divers mobiliers urbains (quilles, barrières, bacs à fleurs)
- informatique mairie : il est nécessaire de mettre en place un véritable réseau au sein de la mairie. Il sera probablement proposé d'étaler la dépense sur plusieurs exercices en commençant par le remplacement de certains postes

D'autres demandes sont parvenues en mairie, dont le caractère d'urgence est à définir :

- changement de la chaudière de la maison paroissiale protestante (coût évalué à 7.200 € ; financement proposé de 50% du prix HT par la paroisse)
- éclairage du terrain d'honneur du foot (coût évalué à 14 100 + 3 990 € HT)
- le maintien du projet d'une aire de camping-car (10.500 €) qui avait déjà été reporté en 2014

A ces dossiers, il convient d'ajouter les investissements « courants » tels le renouvellement de matériels pour les services techniques, les éventuels travaux d'investissement dans les bâtiments (comme l'isolation phonique de la cantine).

Le montant de l'annuité 2015 (à couvrir avec l'excédent de la section de fonctionnement) s'établit à 298 000 €.

Au niveau des recettes attendues, en-dehors des subventions (DCP, CAF, DETR, réserve parlementaire…), l'investissement se finance avec l'auto-financement résiduel (une fois l'annuité en capital des emprunts déduite) auquel s'ajoute :

- le Fonds de Compensation TVA : le montant étant lié aux investissements de l'année n-2, ce montant sera en baisse en 2015 (environ 39 000 €)
- la Taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement : le montant devrait être assez proche de celui de 2014.

5. Vote des subventions 2015

Pierre LOUETTE expose les demandes des associations et les propositions de la commission Animation.

Marie-Françoise DESCAMPS s'interroge sur l'absence de demande de subvention par la médiathèque. Le maire explique que la commune et cette association ont passé une convention pour l'achat de livres directement par la commune, de sorte que cette dernière ne verse pas de subvention.

Le maire indique qu'une famille scolarisant ses enfants à l'école Sainte-Marie a sollicité Séverine GERVY pour un voyage à Crupies ; cette famille a été dirigée vers le CCAS. Ensuite la commune a reçu une demande de subvention de la part de l'APPEL pour cette sortie. Dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée, la commune verse déjà de l'argent au titre du projet d'école.

Pierre LOUETTE précise qu'Autoloisir a le projet d'un rassemblement-exposition de voitures sur la commune et demande une subvention à ce titre.

Marie-Françoise DESCAMPS souhaite avoir des précisions sur la méthode de proposition des subventions. Est-ce qu'il y a une enveloppe prévue ? Le maire indique qu'il n'y a pas d'enveloppe en tant que telle mais la commission essaie de rester dans des ordres de grandeur similaires à l'année précédente.

Le maire explique que concernant la Drôme Classic il n'y avait pas de demande dans un premier temps puis 1000 euros ont été sollicités pour une prime sur un sprint dans le dernier tour qui se déroulera à Montmeyran. Cette course sera retransmise sur une chaîne télévisée de sport.

La commission finances s'est notamment arrêtée sur la demande du Club des chênes de 1000 euros intégrant 300 euros pour l'organisation d'un pique-nique cantonal au stade de la rivière. Après en avoir débattu le conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 euros pour cette manifestation.

Claire LOROUE ajoute que les dossiers de subvention sont parfois mal remplis dans la mesure où ils ne mettent pas la commission en position de comprendre pour quelle raison elles sont demandées.

André KEMPF précise que s'agissant de l'association Cantine la subvention est calculée par repas servi alors que pour le Comité de jumelage, elle l'est en fonction du nombre d'habitants entre Montmeyran et La Baume Cornillane

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte

à l'unanimité, les subventions proposées ainsi qu'une subvention exceptionnelle pour le Club des Chênes à 10 voix pour, 6 contre et 3 abstentions

ASSOCIATIONS	2015
AMICALE BOULES remboursement emprunt	4 893 €
APPEL Ste Marie	
APPL	500 €
Auto loisir	150 €
CANTINE	8 250 €
CHORALE DES TOURNESOLS	500 €
CLUB DES CHENES	200 €
CLUB DES CHENES - sub exceptionnelle pique-nique	100 €
Collège Association sportive	250 €
Collège Foyer socio-éducatif	250 €
COMITE DE JUMELAGE	1 625 €
Comité d'entraide du personnel communal	2 000 €
COMITE DES FETES de BLV char des jeunes	250 €
COMITE ENTENTE ANCIENS COMBATTANTS	150 €
COOP. SCOLAIRE MATERNELLE	550 €
DECOUVRIR AVEC VOUS	1 500 €
Drôme Classic	1 000 €
ESSENTIELS	500 €
MJC fonctionnement	3 000 €
MJC subvention exceptionnelle 50 ans	6 000 €
POULP	650 €
PREVENTION ROUTIERE	150 €
RCM fonctionnement	3 900 €
RCM école éducateurs	2 100 €
TCM educateurs	600 €
TCM fonctionnement	2 000 €
UCMV educateurs	2 750 €
UCMV fonctionnement	750 €
UCMV grand prix de la municipalité	1 000 €
USEP MONTMEYRAN TDV	1 000 €
USM fonctionnement	6 500 €
USM éducateurs	4 000 €
	57 068 €

6. Modification du tableau des emplois

Le maire explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il est proposé une modification du tableau des emplois au sein du service Animation pour tenir compte de la demande d'un agent d'adapter son poste pour raison de santé en diminuant la quotité du poste qu'elle occupe

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la modification du tableau des emplois.
Laurent SAUTARD quitte la séance à 23h10.

7. Recrutement d'un agent contractuel

Le maire explique que pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités en périscolaire le matin et pour pallier à la diminution du temps de travail de l'animatrice évoqué ci-dessus, il y aurait lieu de créer un emploi contractuel d'agents d'animation à temps incomplet s du 23 février 2015 au 3 juillet 2015 selon le tableau qui suit

Intitulés	Nb d'emplois	Grade de référence
Agent d'animation	1	Adjoint d'animation de 2nde classe

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le recrutement d'un agent contractuel.

8. Rémunération des agents recenseurs

Le maire rappelle que lors de sa session du 13 novembre 2014, le conseil a décidé de créer les postes nécessaires aux opérations de recensement 2015. Il a également adopté le barème de rémunération des agents recenseurs.

Au terme du recensement, est apparue la faiblesse de la rémunération et des indemnités par rapport à l'important travail qui a été réalisé par ces agents. Il est proposé de corriger la précédente délibération pour y substituer un nouveau barème.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de substituer à la délibération du 13 novembre 2014 en supprimant le plafond des frais de déplacements.

9. Remboursement à un agent

Le maire explique que parmi les agents des services techniques Claude Gaillard bénéficie du permis poids lourd. Afin de pouvoir le renouveler, il a dû passer une visite médicale pour déterminer son aptitude. Dans la mesure où il a été dans l'obligation d'avancer les frais de cette visite médicale pour un montant de 33 euros, il est proposé de les lui rembourser.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil

municipal autorise le maire à procéder au remboursement de cette somme.

10. Convention pour l'installation de téléreleveurs par GRDF

Alain TERRAIL explique que par cette convention il s'agirait de mettre à disposition de GRDF des emplacements pour l'installation d'équipements permettant de procéder à des télérelevés des compteurs de gaz. Cette convention serait conclue pour une durée initiale de vingt ans. Cette mise à disposition aurait pour contrepartie une redevance annuelle de 50 euros H.T. par site, sachant que les sites identifiés par GRDF sont la mairie et l'église.
Lucette NURIT, André KEMPF et Hervé HODCENT s'inquiètent du type d'ondes émises et des répercussions sur la santé. Le conseil municipal décide de repousser cette question à une séance ultérieure à laquelle une représentante de GRDF sera invitée à exposer son projet.

11. Conventions SDED

Alain TERRAIL indique que sur demande de la commune, le SDED a étudié deux projets de raccordement dans le cadre de constructions par des particuliers. Il conviendrait d'autoriser le maire à signer conventions et dossiers qui prévoient une participation communale

- de 1 878, 77 euros sur les 6 256, 71 euros de travaux pour le premier dossier
- de 2 722.82 euros sur les 12 290.25 euros de travaux pour le second dossier.

Ces sommes seront ensuite être répercutées sur les pétitionnaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'autoriser le maire à signer ces conventions.

12. Convention cadre avec le CNFPT

Le maire explique que certaines formations dispensées par le CNFPT sont payantes pour les collectivités. Ces prestations doivent donner lieu à la passation d'une convention. Afin d'alléger les procédures, le CNFPT propose à la commune de signer une convention cadre afin de définir et de préciser les modalités de la participation financière de la commune à ces formations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'autoriser le maire à signer cette convention et tous actes afférents.

13. Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le RAM

La convention liant la CAF et la commune pour la prestation de service versée pour le RAM a pris fin le 31 décembre 2014. Il est proposé d'adopter une nouvelle convention pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2015. Cette convention reconduit l'essentiel des anciennes dispositions, avec quelques ajustements qui devraient peu avoir de conséquences financières.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'autoriser le maire à signer cette convention.

14. Mise à jour d'une convention d'occupation du domaine public

Aux termes de conventions en date du 7 octobre 2003, la commune a donné à BOUYGUES TELECOM le droit d'occuper des emplacements à Beaurabuel et aux Bataille d'implanter et d'exploiter des infrastructures, aujourd'hui propriétés de FPS Towers. En effet, en date du 22 novembre 2012 Bouygues Télécom a transféré à France Pylônes Services (aujourd'hui dénommée FPS Towers) la Convention ainsi que les droits et obligations correspondants.

Il est apparu que ces conventions n'étaient plus conformes aux normes en vigueur. C'est pourquoi FPS Towers proposent de signer deux nouvelles conventions reprenant l'essentiel des conditions contractuelles précédentes en particulier :

- Surface mise à disposition : inchangées
- Montant de la redevance : inchangé
- Clause d'indexation : inchangée
- Durée de la convention : inchangée

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'autoriser le maire à signer ces conventions et tous actes afférents.

15. Nouveau multi-accueil – Demande de subvention à la CAF

La CAF de la Drôme peut participer au financement des investissements des collectivités territoriales notamment pour la création de nouveaux équipements d'accueil de la petite enfance.
Dans le cadre du nouveau multi-accueil, il convient donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF afin de bénéficier d'une aide à l'investissement dans le cadre des fonds affectés au développement de l'accueil des jeunes enfants.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à faire une demande de subvention auprès de la CAF et à signer tous actes afférents.

Hervé HODCENT quitte la séance à 23h35.

16. Nouveau multi-accueil – Dossier de réserve parlementaire

Le dossier de demande a bien été déposé auprès des services du sénateur Didier GUILLAUME accompagné des derniers devis reçus concernant les aménagements intérieurs et extérieurs.

17. Compte-rendu des syndicats et commissions

Olivier ROCHAS explique que le Syndicat des eaux du sud valentinois avance dans la procédure de renouvellement des délégations de service public, deux prestataires ayant été présélectionnés. Les offres seront remises le 26 mars.

Laurent TERRAIL indique que des discussions sur les tarifs sont en cours au sein du Syndicat d'irrigation. Concernant le Syndicat de la Véore, il est proposé de ne pas augmenter la cotisation des communes.

André KEMPF précise que la question des compétences de la communauté d'agglomération initialement prévu pour le conseil communautaire du 26 mars est reportée au mois de juin. Il ajoute par ailleurs que le Sytrad ayant eu des déboires dans certains de ses investissements, la communauté d'agglomération devrait augmenter jusqu'à 25% les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

18. Questions diverses

Carole de JOUX annonce que Découvrir avec vous organise le dimanche 1er mars à 17h un concert au temple.

Le maire rappelle qu'il y aura également la course cycliste de la Drôme classic.

Gaëtan KONIECZNY souhaite en savoir plus sur la demande du Tennis club de Montmeyran concernant la taille de la haie car elle apporte de l'humidité qui parfois empêche de jouer. Le maire rappelle que cette haie plantée à la demande du club pour protéger du vent et précise que la position arrêtée en conseil d'adjoints est de ne couper qu'à condition qu'une convention soit passée indiquant que rien ne sera mis en lieu et place de cette haie.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MARS 2015

Secrétaire de séance : Claire LOROUE

Le maire assure à Marie-Françoise DESCAMPS tout le soutien du conseil à l'occasion du décès de son père.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2015

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le compte-rendu est approuvé.

2. Approbation du compte de gestion

Le maire explique que le receveur municipal reconnaît exact le compte de gestion de l'exercice 2014 pour le budget principal de la commune. Le compte de gestion étant conforme au compte administratif 2014, il est demandé au conseil municipal de l'approuver.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014.

3. Vote des tarifs pour les services municipaux

Le maire explique que les participations des communes pour la scolarisation de leurs enfants à Montmeyran sont actualisées régulièrement. Claire LOROUE souhaite savoir combien d'enfants sont concernés. Le maire explique que cela fluctue mais que les prévisions budgétaires cette année prévoient 8 enfants de La Baume Cornillane et Ourches.

Laurent SAUTARD demande quel est le coût de l'Ecole Sainte Marie. Le maire explique que la commune n'ayant pas signé de convention avec Sainte Marie pour la maternelle, le coût n'a pas été calculé.

S'agissant des autres tarifs, le maire précise que très peu de photocopies sont faites en mairie. Il propose d'augmenter légèrement les tarifs du columbarium et des concessions notamment au regard des investissements qui vont être réalisés. En effet le columbarium étant complet, il est nécessaire de faire de nouveaux aménagements. Dans la mesure où aucune dispersion de cendres n a été effectué dans le jardin du souvenir, il sera possible de le déménager.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs ci –joints

4. Amendes de police

Le maire explique qu'afin que la commune puisse percevoir sa part des produits d'amende de police, elle doit non seulement en faire la demande mais elle doit également en prévoir l'affection à des investissements de sécurité routière. Pour 2015, la somme allouable à la commune de Montmeyran est de 1544 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à faire la demande de reversement et d'affecter cette somme à la sécurisation de la rue des écoles.

Tarifs des services	
Salle des fêtes	
Associations montmeyranaises	3 réservations gratuites puis 230 €
Associations extérieures 1 jour	400 €
Particuliers montmeyranais 1 jour	230 €
Particuliers montmeyranais week-end et jours fériés	350 €
Particuliers extérieurs 1 jour	400 €
Particuliers extérieurs week-end et jours fériés	550 €
Commerçants montmeyranais pour exposition ou manifestation sans vente 1 jour	230 €
Restaurateurs montmeyranais et manifestations commerciales	470 €
Caution	1 000 €
Concessions dans le cimetière :	
- Concession trentenaire	85 €/m²
- Columbarium 15 ans	340 €
- Columbarium 30 ans	680 €
Droit de place marché :	
- le ml	0,53 €
- par trimestre, le ml	6,10 €
Droits de place des fêtes foraines	
- Auto-tamponneuses	92 €
- Autres manèges ou stands de 5m et +	37 €
- Autres manèges ou stands de moins de 5m	19 €
- Emplacements ponctuels (cirques, camions expo…)	40 €
Photocopies au public (noir et blanc) :	
- A4 recto	0,15 €
- A4 recto-verso	0,30 €
- A3 recto	0,30 €
- A3 recto-verso	0,60 €
Photocopies aux Associations (noir et blanc) :	
- A4 recto	0,10 €
- A4 recto-verso	0,15 €
- A3 recto	0,25 €
- A3 recto-verso	0,30 €
Photocopies public et associations (couleur) :	
- A4 recto	0,60 €
- A4 recto-verso	1,20 €
- A3 recto	1,20 €
- A3 recto-verso	2,40 €
Scolarisation des enfants de maternelle	
- Communes de LA BAUME et OURCHES	1 100 €
- Autres communes	1 720 €

5. **Vote du budget primitif 2015**

Le maire rappelle que le budget se présente en deux grandes sections : fonctionnement et investissement. Les intérêts de la dette se trouvent en fonctionnement alors que le capital est en investissement. Il faut que l'excédent de fonctionnement majoré de la taxe d'aménagement et du FCTVA couvre l'annuité en capital.

Section de fonctionnement

Concernant le fonctionnement, le budget est voté par chapitre. Ainsi tant que le montant voté au chapitre n'est pas dépassé, il est possible de payer. Dans le cas contraire, une décision modificative est nécessaire.

La section de fonctionnement peut être synthétisée à partir de ce tableau :

Dépenses
Autofinancement : 165 037 €
Charges de personnel : 1 169 456 €
Charges courantes : 682 069 €
Charges financières : 79 012 €
Autres charges : 24 177 €

Recettes
Produits des services : 260 250 €
Dotations : 484 899 €
Impôts et taxes : 1 113 419 €
Résultat reporté : 89 348 €
Autres produits : 171 845 €

Au total, il est proposé de voter 2 119 751 euros de dépenses et 2 030 403 euros de recettes auxquels s'ajoutent 89 348 d'excédent du résultat de fonctionnement précédent.

Concernant plus particulièrement les dépenses de fonctionnement, le maire précise que :

- ✓ les comptes 60 concernent les achats. Le compte 60612 porte sur les dépenses liées au gaz et à l'électricité. Le compte 60621 concerne pour l'essentiel les dépenses liées à l'alimentation en gaz (par citerne) de la cantine scolaire et au fuel pour le multi-accueil. Au 60632, il est nécessaire de prévoir une somme relativement importante pour l'entretien des bâtiments communaux. Au 60633

sont reportées pour l'essentiel les dépenses liées à l'entretien courant des voies par les services municipaux.

- ✓ les comptes 61 concernent les prestations extérieures. L'augmentation du compte 611 s'explique par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. En effet, y sont imputées certaines prestations pour les activités péri-éducatives et les repas du mercredi, l'association Cantine n'ayant pas souhaité le prendre en charge. Le compte 6122 porte sur les crédits-baux (copieurs et guirlandes pour les fêtes de fin d'année). Au 6135, on retrouve des locations diverses. Au 61523, il s'agit des emplois partiels (entretien de voirie) réalisées par des entreprises, l'entretien des fossés, des arbres, de l'éclairage public, le débroussaillage Evelyne DAVIN souhaite connaître les raisons de l'écart entre les années. Le maire explique qu'il est arrivé certaines années que des factures ne soient reçues et donc payées sur l'exercice suivant. Au compte 6156, il a été prévu d'ajouter la maintenance de deux défibrillateurs. Au compte 61880, le plan de ville qui avait été budgétisé précédemment est mis en attente de la nomination des voies qui va être lancée. Par contre de nouveaux albums de mariage doivent être commandés et ont donc été prévus sur ce poste.
- ✓ les comptes 62 concernent les services extérieurs. On y trouve la participation versée à divers Syndicats tels celui de la Véore. Au compte 6237, l'augmentation se justifie par le passage d'*A flanc de coteau* en couleur en cours d'année. A ce sujet, Laurent TERRAIL s'étonne que cela coûte si cher.
- ✓ au chapitre 012 sont concentrées les charges liées au personnel. Il est prévu une augmentation de la masse salariale de 3, 5 % due au glissement vieillesse technicité et au recrutement d'un nouvel emploi d'avenir. Claire LOROUE souhaite avoir des détails sur la masse salariale. Laurent SAUTARD lui demande de préciser le sens de cette question. Claire LOROUE précise qu'il s'agit pour elle de connaître le nombre d'équivalent temps plein et d'autres données de ce genre pour mieux appréhender ce poste important de dépense. Le maire précise qu'il y a 33 équivalent temps plein et que pour la répartition entre les services, la direction générale tient à la disposition des conseillers les détails. Hervé HODCENT souhaite obtenir des explications sur l'augmentation du poste lié au personnel non titulaire. Le maire indique qu'elle est due aux remplacements et surtout aux personnels engagés pour mener à bien les activités péri-éducatives
- ✓ les comptes 65 concernent les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués dont la somme globale augmente très légèrement du fait de la nomination de deux délégués supplémentaires. On y retrouve également la participation au SDIS et celle au CCAS ainsi que les subventions aux associations votées lors du précédent conseil municipal
- ✓ les comptes 66 concernent les charges financières particulièrement les intérêts de la dette et ceux de la ligne de trésorerie.
- ✓ au chapitre 022, il est proposé de prévoir 15 000 euros de dépenses imprévues.

Concernant les recettes de fonctionnement, le maire explique que :

- ✓ au compte 6419 sont comptabilisés les retours de notre assurance sur les congés maladie du personnel supérieurs à 15 jours
- ✓ au compte 70, on retrouve des redevances d'occupation du domaine public mais surtout les participations de la CAF et des familles utilisatrices aux services de la Cabane et de la Péri
- ✓ aux comptes 74, il est prévu une baisse de 37 000 euros de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Elle n'a pas encore était notifiée mais l'estimation a été faite par les services à l'aide d'un outil mis à disposition par l'Association des maires de France en appui de la Trésorerie. Cette baisse s'accompagnera d'une diminution significative des participations de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
- ✓ Alain TERRAIL demande ce que recouvre le compte 75880. Le maire précise qu'il s'agit du remboursement par les locataires de la commune de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de l'entretien des chaudières.

Il est possible de virer 165 037 euros à la section d'investissement contre 185 151 euros l'année dernière.

Section d'investissement

La section d'investissement peut être synthétisée par le tableau suivant :

Dépenses
Immobilisations : 80 300 €
Remboursement d'emprunts : 222 123 €
Opérations d'équipement : 1 691 974 €
Résultat antérieur : 122 023 €
Autres charges : 9 000 €

Recettes
Autofinancement : 165 037 €
Affectation n-1 : 137 976 €
Subventions : 695364 €
Taxe d'aménagement et FCTVA : 60 213 €
Autres produits : 17 859 €
Emprunt : 1 091 204 €

Au total, il est proposé de voter :

- ✓ 2 029 677 euros de dépenses nouvelles auxquelles s'ajoutent 65 640 euros de restes à réaliser sur l'exercice antérieur et 122 023 euros de solde reporté
- ✓ 2 167 653 euros de recettes nouvelles auxquels s'ajoutent 49 687 euros de restes à réaliser sur l'exercice antérieur.

Concernant les dépenses d'investissement, le maire indique que :

- ✓ l'opération 050 prévoit l'achat de matériel informatique à destination de la mairie pour 5 000 euros
- ✓ l'opération 054 prévoit divers raccordements au réseau électrique et le remplacement de luminaires dans des lotissements
- ✓ l'opération 069 a été créée pour programmer la construction du futur multi-accueil. Elle prévoit une dépense de 1 110 00 euros HT soit 1 300 000 euros TTC. L'ensemble de ces dépenses ne sera pas réalisé sur cet exercice mais il est nécessaire de budgétiser dès à présent la totalité du programme en particulier pour lancer les marchés
- ✓ l'opération 080 prévoit 100 000 euros TTC de dépenses pour la voirie comprenant notamment le mur de soutènement du chemin de Ranchi (les aménagements de cette voie seront réalisés en 2016 après les travaux d'assainissement programmés par la communauté d'agglomération)
- ✓ l'opération 083 prévoit l'achat de petit outillage pour les services techniques ainsi que d'une tondeuse en remplacement de l'existante qui est en fin de vie pour 32 400 euros TTC (5 000 euros de reprise à déduire)
- ✓ parmi les dépenses non affectées, on retrouve 222 123 euros de dette en capital, une étude qui sera menée par le CAUE sur l'aménagement de la zone des Vanets, la reprise de certaines voiries par la commune, le remplacement de bornes incendie vieillissantes, l'aménagement d'un nouvel espace cinéraire.

Concernant les recettes d'investissement, le maire précise que :

- ✓ le FCTVA et la taxe d'aménagement devraient dégager 60 213 euros qui, associés au virement de la section de fonctionnement de 165 037 euros, permettent de couvrir l'annuité en capital
- ✓ pour réaliser l'ensemble des travaux, il serait nécessaire de réaliser un emprunt de 1 091 204 euros. Le maire indique que le bruit court selon lequel le taux d'endettement avec la crèche passerait rapidement à 20 %. Des simulations ont été faites : 600 000 euros (correspondant au reste à charge arrondi à la centaine supérieure) empruntés sur 25 ans pour la crèche à 3% et 400 000 euros empruntés pour les investissements divers sur 20 ans à 3%. On arriverait à un pic d'endettement de 17, 07 % avec des recettes réelles de fonctionnement constantes. En fin de mandat ce taux serait de 12, 30 %. Il faut compter par ailleurs qu'il y aura le retour de FCTVA et la vente de l'immeuble qui accueille actuellement le multi-accueil Cette vente n'a pas été intégrée au budget aujourd'hui car elle ne se réalisera pas cette année. Olivier ROCHAS et Claire LOROUE expliquent qu'il faut néanmoins en tenir compte dans l'étude du coût global de l'opération.

Alain TERRAIL souhaite savoir si de nouveaux éléments ont été apportés concernant la baisse à venir des dotations de l'Etat ? Le maire indique que la baisse est annoncée mais qu'aucun élément n'a encore été transmis.

Le maire précise que les charges de personnel représentent 50 % des dépenses de fonctionnement mais que la commune dispose de nombreux services. Il ajoute que la commune a un budget de fonctionnement faible. Claire LOROUE s'interroge sur la faiblesse de ce budget. Le maire indique qu'elle s'explique par le caractère essentiellement agricole de l'activité sur Montmeyran qui s'est peu développée en terme industriel.

Par ailleurs, une étude va être menée par la commission des finances sur les abattements fiscaux afin de savoir s'ils sont toujours efficaces et pertinents.

L'équilibre du budget 2015 peut donc se présenter comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits nouveaux votés	2 119 751 €	2 030 403 €	2 029 677 €	2 167 653 €
Restes à réaliser			65 640 €	49 687 €
Résultat antérieur		89 348 €	122 023 €	
Total	2 119 751 €	2 119 751 €	4 337 091 €	4 337 091 €

Le maire ayant soumis le budget au vote, il en ressort, l'adoption

- ✓ à l'unanimité des chapitres de fonctionnement
- ✓ 1 vote contre les chapitres d'investissement, Laurent TERRAIL estimant que le coût des investissements est trop élevé malgré un beau projet de multi-accueil et 1 abstention, Laurent SAUTARD estimant qu'il n'a pas tout compris du fait d'une présentation trop dense. Il précise que cela ne remet pas en cause son soutien au projet de multi-accueil.

6. Vote des taux d'imposition

Conformément à ce qui avait été annoncé au cours du débat d'orientation budgétaire, le maire propose de procéder à une augmentation de 0, 5 % des taux afin de suivre l'inflation.

Laurent TERRAIL s'interroge sur la différence d'imposition entre la taxe d'habitation et la taxe foncière, considérant que les locataires bénéficient eux aussi des services proposés par la commune et que souvent, les bas salaires bénéficient d'exonération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les taux d'imposition suivants (le vote faisant apparaître deux abstentions) :

- ✓ Taxe d'habitation : 9,43 %
- ✓ Taxe foncière bâtie : 14,44 %
- ✓ Taxe foncière non bâtie : 47,84 %

7. Convention d'objectif et de financement avec la Caf pour la Cabane

Séverine GERVY explique que la convention liant la CAF et la commune pour la prestation de service versée pour la Cabane a pris fin le 31 décembre 2014. Il est proposé d'adopter une nouvelle convention pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2015. Cette convention reconduit l'essentiel des anciennes dispositions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention et tous actes afférents.

8. Indemnités des conseillers délégués

Le maire explique qu'Isabelle VATANT et Olivier ROCHAS ont reçu une délégation et qu'il convient dès lors de délibérer pour qu'il puisse bénéficier de l'indemnité votée pour les autres conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer, avec effet au 1er février 2015, une indemnité de fonction au taux de 3 % de l'indice brut 1015 à :

- ✓ Isabelle VATANT, conseillère municipale déléguée à l'animation
- ✓ Olivier ROCHAS, conseiller municipal délégué aux bâtiments communaux et aux réseaux

9. Questions diverses

Alain TERRAIL tient à s'associer aux propos du président de l'USM (publiés dans l'A Flanc de coteau de mars 2015) qui revenait sur le comportement de certains parents au bord des terrains de sport. Plusieurs élus s'y associent également.

Elodie GRASSOT explique que le Pôle risque de la DDT a été reçu en mairie suite au classement récent par ce service d'une partie de Chantemerle en zone inondable. Le maire ajoute que le Plan de prévention des risques d'inondation qui doit être proposé par les services de l'Etat est repoussé apparemment en 2016.

La séance est levée à 23h05.

Infos pratiques

Maire
Bernard BRUNET -
Sur rendez-vous le vendredi

Adjoint Animations – Sports Culture - Anciens Combattants
Pierre LOUETTE
Sur rendez-vous

Adjoint aux Affaires Sanitaires et Sociales - Personnes Agées - Logement
Lucette NURIT
Mardi permanence de 9 à 11h
Les autres jours sur RDV

Adjointe Aménagement - Urbanisme Développement durable - Environnement
Elodie GRASSOT
Sur rendez-vous
Le mercredi de 14h à 16h30

Adjoint Voirie - Réseaux
Alain TERRAIL
Sur rendez-vous

Adjointe Education - Enfance Jeunesse
Séverine GERVY
Sur rendez-vous

Adjoint Information - Communication
André KEMPF
sur rendez-vous

PERMANENCES

- **Relais Emploi**
  Lucette NURIT
  ☏ 04 75 59 30 26
  Sur RDV en mairie

- **Anciens combattants**
  Permanence le 4e samedi de chaque mois de 10 h30 à 12 h
  ☏ 06 77 24 50 58
  Salle annexe de la médiathèque

- **Relais assistante maternelle**
  Maryline ROLLAND
  Permanences le lundi, mardi et jeudi de 13h50 à 16h
  ☏ 04 75 59 44 84

Déchetterie de Montvendre

☏ 04 75 59 18 65

Horaires d'ouverture
Lundi : 10 à 12 h / 15 à 18 h
Mardi : 15 à 18 h
Mercredi : 10 à 12 h / 15 à 18 h
Jeudi : 15 à 18 h
Vendredi : 10 à 12 h / 15 à 18 h
Samedi : 9h à 17 h
sans interruption

Déchetterie de Beaumont-lès-valence

Horaires d'ouverture
Lundi : 9h30 à12h / 14h-17h
Mardi mercredi jeudi et vendredi
14h à 17h
Samedi : 9h à 17h sans interruption

Dépôt à Upie pour les déchets verts

Quartier des Boudras

Horaires d'ouverture
Mercredi : 13h30 à 16h30
Samedi : 9h à 11h30

Prévoir un justificatif de domicile (carte grise, carte d'identité, …)

État Civil

Avis de naissance

Rose ANTOINE
Née le 28 février 2015

Avis de mariage

Anaïs KONIECZNY
Guillaume DESBRUN
Le 25 avril 2015

Audrey CHAMPION-ARNOUX
Raphaël BADOUIX
Le 2 mai 2015

Elodie NASSOY
Quentin LEROUX
Le 9 mai 2015

MAIRIE

☏ 04 75 59 30 26 Fax 04 75 59 30 48
mairie-montmeyran@wanadoo.fr
www.montmeyran.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi et jeudi
8h– 12h30
Mercredi
8h-12h30 et 14h-17h
Vendredi
9h-12h30 et 14h-18h

Votre agenda de JUIN

Vendredi 5
ACCA - AG 20h30 - salle des fêtes

Samedi 6
MJC - 50 ans Salle des fêtes
15h
Théâtre le Rhône 20h30
Modern jazz et salsa

Samedi 13
USM - Fête du foot

Samedi 13 et dimanche 14
DECOUVRIR AVEC VOUS - Exposition des peintres - salle des fêtes

Vendredi 19
FETE DE LA MUSIQUE

Lundi 29
Vidéo projection CHICAGO 20h30 salle des fêtes

À Flanc de coteau

Les articles pour le prochain numéro sont à remettre en mairie avant le

Mercredi 10 juin

fdc-montmeyran@orange.fr

8 MAI 2015

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux montmeyranais, des membres de la FNACA, des pompiers de la Raye, des enfants des écoles , du maire et des conseillers municipaux.

Michel TALON, président de la FNACA a décoré Guy JULIEN de la Croix du combattant.

Sous la pluie, les enfants des écoles ont lu des textes et des poèmes. Les gerbes ont été déposées par les anciens combattants, la municipalité et le conseil municipal enfants.

Discours du maire :

Il y a 70 ans, jour pour jour, l'Allemagne nazie capitulait sans conditions mettant fin à plus de 5 ans et demi de guerre.

Depuis quelques mois, l'Europe découvrait, avec la libération progressive des camps de concentration, l'étendue de cette horreur absolue.

Hitler, qui s'était suicidé quelques jours auparavant, avait, avec la complicité de ses hommes, des SS mais aussi avec la complicité du gouvernement de Vichy et de ses miliciens mis en œuvre un véritable génocide.

Génocide des juifs, des tziganes, des dissidents mais aussi de tous ceux qui ne répondaient pas aux critères de la race supérieure.

Cette folie meurtrière se soldait par plus de 50 millions de morts dans le monde.

Cette capitulation sans conditions, l'Europe la devait à l'entrée en guerre des troupes américaines.

Elle la devait aussi à celles et ceux qui formèrent à l'intérieur du pays « l'armée des ombres », entretenant ainsi, sur le sol national, la flamme vacillante de la liberté.

Elle la devait enfin à tous ceux qui choisirent la France Libre et qui bravèrent tous les dangers pour lutter aux côtés des Alliés portant haut les couleurs nationales d'Afrique en Europe jusqu'au cœur des territoires ennemis.

La France pourrait-elle oublier cette armée qui réunissait les français libres de la 1° Division Française Libre, les Pieds Noirs, les Goumiers, les Tirailleurs Marocains, Algériens, Tunisiens ou Sénégalais, les soldats des Territoires d'Outre Mer ou les anciens des chantiers de jeunesse ?

La France pourrait-elle oublier ces 250 000 hommes auxquels, par la volonté du Général Jean De Lattre De Tassigny, vinrent s'amalgamer 150 000 volontaires des Forces Françaises de l'Intérieur ?

La France pourrait-elle oublier que cette armée a libéré le tiers de son territoire et que, sans elle, son chef n'aurait pas été à Berlin, ce 8 mai 1945, signer au nom de la France, la capitulation de l'Allemagne ?

Pourrions nous accepter que nos cimetières militaires où se mêlent les croix chrétiennes, les étoiles juives et les croissants de l'islam soient ensevelis par l'oubli et l'ingratitude ?

La recrudescence des actes racistes, des actes antisémites, les stigmatisations des immigrés ou des minorités, les profanations de cimetières doivent nous interpeller.

Cette France réunifiée en ce 8 mai 1945 est aujourd'hui en perte de repères. C'est à nous, ici réunis, de transmettre à notre jeunesse ces repères.

C'est à nous de nous battre au quotidien pour que vivent la liberté d'expression, la liberté de religion dans le respect de chacun, la liberté de pensée, enfin la liberté tout simplement.

Depuis plusieurs mois, l'actualité est dramatique en France mais aussi en Europe, au Moyen orient, en Afrique avec des vagues d'attentats, des épurations ethniques, des crimes contre l'humanité, des conflits meurtriers, des milliers de migrants disparus en mer.

Cette actualité donne un sens particulier à notre devoir de mémoire.

La nécessité de défendre chaque jour, à chaque minute, cette liberté est impérative.

Une vigilance sans concessions est nécessaire pour s'opposer à toutes les résurgences d'idéologies dont l'Histoire a dramatiquement souffert.

En passant à notre jeunesse la mémoire de ce que furent les crimes du fascisme et des luttes de nos parents et grands parents pour le combattre, nous participons à cette vigilance.

Faisons confiance à notre jeunesse pour prendre le relais mais œuvrons aujourd'hui pour lui transmettre un témoin gage de ces valeurs républicaines.

Vive la Liberté, vive la France, vive l'Europe

Bernard Brunet

Aides Actions Internationale Pompiers

Bonjour,

Co-fondateur de l'association AAIP (Aides Actions Internationale Pompiers) en février 2007, nous avons participé depuis à plusieurs missions curatives, entre autres en Indonésie en 2009 (séisme), en Haïti 2010 (séisme), aux philippines 2013 (ouragan) et le Népal.

Nous avons également à notre actif de nombreuses missions de formation, de développement et de réhabilitation dans des pays tels que la Roumanie, la Macédoine, la Turquie et le Bénin.

Le 25 avril à 11h, un tremblement de terre de magnitude 7.9 a eu lieu à 80 kms au nord ouest de Katmandou, capital du Népal.

Nous avons décidé de faire partir une équipe de 3 personnes pour faire une reconnaissance enfin d'envoyer par la suite un groupe plus conséquent (10 personnes).

Cette première équipe composée d'un médecin, d'une infirmière et de moi-même est partie le mardi 28 avril pour Katmandou. Arrivés sur place nous avons été déroutés sur la ville de Simjung (5000 habitants) ou 95 % des habitations ont été détruites.

Après les premières reconnaissances, il s'avère que tous les corps ont été enlevés des gravas mais subsistent encore de graves blessures car aucun secours ne s'est rendu dans ce village. De ce fait, nous avons monté un dispensaire où 184 consultations ont été réalisées, 4 des blessés les plus graves ont été transportés par un hélicoptère indien sur la ville de Pokhara.

La deuxième équipe (2 médecins, 3 infirmiers et 5 secouristes) est arrivée quelques jours après et a pu continuer les actions commencées. Une troisième équipe est dans l'attente d'une relève.

Didier BAYON
Vice-président AAIP
6 allée Cassiopée
26120 Montmeyran
2aip@orange.fr
www.**aaip**.fr

La conférence du 8 avril 2015 à Montmeyran

La conférence organisée de concert par la maison bleue, le multi accueil, le Ram et soutenue par la municipalité de Montmeyran, fut un vrai succès.

Tant par la présence de personnes venues de tous les horizons, parents, professionnels, étudiants, institutions, que par le traitement du vaste sujet qu'est le NON et les limites !

La conférencière Guillemette Vincent a proposé des pistes de réflexion qui puisent leurs origines dans le bon sens et la mise en œuvre de limites et de cadre sécurisants et bienveillants pour l'enfant.

Ce temps de réflexion et de partage semble à renouveler !

Stéphanie ROUSSET

La conférence sur l'audition du 12 mai

La commission santé, avec la collaboration d'EOVI (mutuelle santé) a organisé une conférence sur l'audition : la prévention et les soins.

L'intervenant audioprothésiste a été explicite et intéressant .

Une soixantaine de personnes étaient présentes dont 40 élèves du lycée de Montéléger (en préparation du service à la personne).

Lucette NURIT

Sortie du Ram à Chabeuil

Sous une yourte et installés confortablement au milieu des coussins, les enfants fréquentant le Relais assistants maternels ont eu le plaisir d'écouter Lila Khaled lors du festival « Rencontres entre les mondes » de Chabeuil.

Jeux de doigts, chansons rythmées, petites histoires ont charmé les tout-petits comme les professionnels qui les accompagnaient. Un régal pour les yeux et les oreilles !

Maryline ROLLAND

Quelle belle fête des Mai !

Les Patoisans et le groupe St Genix ont défilés dans Montmeyran, en accompagnant la calèche « du couple de jeunes mariés » en chantant et dansant.

Spectacle apprécié ainsi que l'omelette offerte par la Mairie et les crêpes de Découvrir avec Vous.

Les plus heureux furent nos enfants qui ont profité de ballades à poneys gratuites dans le village.

Noëlle LOUETTE
vice présidente de Découvrir avec Vous

Le CCAS vous invite Lundi 29 juin 2015 à 20h30 à la salle des fêtes

Vidéo projection commentée sur :
La liberté, l'aide apportée aux esclaves en fuite aux Etats Unis

Cette projection a été réalisée par Atout Jeune
dans le cadre d'un voyage d'étude d'adolescents

T C M

Tournoi Open - Le Tournoi Open du tennis club se termine avec 103 participants cette année.

Hugo CASTELLO l'a emporté contre Yvan BORG chez les hommes et Nathalie GUIGON a gagné contre Marie INARD. Merci à tous les joueurs et tous les supporters pour les beaux matchs auxquels nous avons pu assister.

Tournoi jeunes

Le tennis Club de Montmeyran organise son tournoi « Jeunes » du 17 au 27/06/15 de NC à 15/2

Inscriptions auprès de Thierry MILLETO par mail : t.milleto@orange.fr

NC à 30/1 avant le 14/06/15
30 à 15/2 avant le 20/06/15

Inscription : 10 € pour les garçons – 8 € pour les filles

Fête du Tennis A vos agendas !

La prochaine fête du tennis est prévue le samedi 27 juin

Au programme : Animations sportives (Tennis, Beach Tennis, Foot), animation DJ, Karaoké et soirée dansante… Sportifs, moins sportifs, amis de sportifs, nous vous attendons nombreux pour faire la fête.

A noter que l'assemblée générale, initialement prévue le 27/06 est reportée au 26/09/15.

Animations « Miss Tennis et Viens jouer avec ta maman »

Deux animations Miss Tennis ont été organisées cette année les 18 avril et 9 mai afin de faire découvrir notre activité aux petites filles de 3 à 10 ans.

Celles-ci ont pu également venir jouer avec leurs mamans le samedi 30 mai pour partager un moment de complicité.

Le TCM

Amicale Boule : la Coupe Jean-Marie Gorce 2015

Le premier mai pour l'amicale boule ce n'est pas la fête du travail mais la journée de l'amitié avec des équipes venant de Beauvallon-Etoile-Montoison-Luc en Diois-Malissard-Pompiers de la Raye-Montmeyran etc….

Plusieurs associations ont étaient invitées mais seule l'amicale de la Raye a répondu présent…

Comme l'a souligné le Président, ce ne sont que des amis qui, malgré un temps incertain, ont disputé une première partie le matin. Le repas pris en commun à la salle des fêtes, était préparé par les dames (Colette-Nicole-Charlotte-Josiane-Claudette-Paula…….) encore Merci !

Notre ami Jean-Marie, Président d'honneur depuis plus d'une décennie, était présent au repas, malgré ses problèmes de santé et un temps maussade.

L'ensemble de la société l'a remercié pour sa présence mais aussi pour sa générosité car Jean-Marie marque cette journée par un don et comme l'a souligné le Président c'est une somme considérable et très appréciée par l'amicale. **MERCI JEAN MARIE**.

Deux autres parties se sont déroulées l'après midi, et deux équipes se sont retrouvées avec 3 victoires (famille René Jean Montmeyran et famille de Sylvaine Montmeyran Malissard).

Et qu'importe le gagnant car le principal c'était l'esprit de camaraderies et la société serait heureuse d'avoir d'autres journées comme celle-ci en cours d'année !

G.Pelurson

Patch et Amitié

Même si nous ne nous manifestons pas souvent, nous sommes toujours là ; malgré le décès de cinq de nos adhérentes en une seule année ! Yvonne, Chantal, Henriette, Christiane et très récemment (en janvier 2015), Dominique notre trésorière.

Dominique et Adèle (partie elle aussi) nous avaient initiées au patchwork voila plus de 20 ans. Nous pensons bien souvent à elles.

Nous sommes un club très dynamique ; actuellement d'un effectif de 19 adhérentes. Anne-Marie ne vient plus mais reste toujours en contact avec nous.

Nous nous retrouvons toujours le vendredi après –midi dans notre salle » place du Temple » pour travailler, rire et refaire le monde dans une ambiance très conviviale.

Parfois des dames passent nous voir et sont toujours bien accueillies. Une exposition est prévue en fin d'année. ..

Toute l'équipe de patch et amitié

La Fête du foot

Rendez-vous samedi 13 juin 2015 pour la fête du foot au stade de la rivière dès 9h.

Au programme varié pour cette journée familiale et conviviales : 9h concours de pétanque en doublette, 9h tournoi de Tennis-Ballon, 11h match U7/Mamans, 11h30 match U9/Mamans, 14h Tournoi de Bubble-foot enfant, 16h tournoi de Bubble-foot jeunes, 18h match de gala Anciens de l'USM/Seniors 2015.

Puis repas en soirée « Gratinée de ravioles » avec réservation sur place.

Tout au long de la journée vous pourrez profiter du barbecue, buvette et stand sucreries avec des crêpes et barba-papas.

Tournoi Vétérans

Suite au succès de la 1ère édition du Tournoi des vieilles godasses, l'équipe des vétérans renouvelle son tournoi de foot à 7 le samedi 20 juin. Sur la pelouse du terrain d'honneur, une dizaine d'équipes sont attendues pour disputer le challenge remporté par l'AS véore-Montoison en 2014.
Si vous désirez participer, contactez Alexandre Vignal au 06.13.57.04.56

Les actions à destination des enfants

En cette fin de saison, l'USM multiplie les animations à destination des plus jeunes.

Tout d'abord un cycle d'initiation au football avec les écoles de Montmeyran

La classe CP de l'école Roger Marty lors des séances d'initiation eu football

Depuis début mai, les classes CP de Roger Marty et Grande section/ CP, CP/CE1 de Sainte Marie sont accueillies par le responsable technique, breveté d'état, épaulé par les éducateurs du club.

Les enfants peuvent découvrir le football à travers des jeux, des ateliers et un mini-match au cours de 4 séances. Un tournoi conclura cette découverte du ballon rond. Le club remettra également une dotation en matériel à chaque classe.

Les séances découvertes football

Les mercredi 3, 10 et 17 juin, votre enfant pourra venir essayer le football au cours de plusieurs séances. De 17h à 17h45 pour les enfants (filles et garçons) né(e)s en 2008, 2009 et 2010 dès 5 ans. De 18h15 à 19h15 pour les enfants (filles et garçons) né(e)s en 2006 et 2007.
Les enfants seront accueillis par le responsable de l'école de football et les éducateurs diplômés du club qui proposeront des jeux et des mini-matchs. Les séances seront conclues par un goûter.

Le tournoi des copains

Nouveauté cette saison, le mercredi 24 juin à 17h, un tournoi de football amical regroupera tous les enfants des catégories U7 et U9 déjà au club (nés de 2006 à 2009), leurs copines et copains désirant découvrir le football. Un tournoi festif et accessible à tous qui alternera matchs et jeux de ballon. Un goûter récompensera les enfants et un mini-ballon de football sera offert à chaque enfant parrainé et son parrain.

Votre enfant est né avant 2006, il peut encore rejoindre ses copines et copains !!

Pour plus de renseignements sur toutes ces activités, contactez Sylvain Bouchardon au 06.71.05.96.54

FOOTBALL

Portes Ouvertes

Séances ouvertes à toutes les filles et les garçons souhaitant faire un essai

Les mercredis 3, 10, et 17 juin

Enfants nés en 2008, 2009 et 2010 (dès 5 ans)
Séances de 17h à 17h45
Enfants nés en 2006 et 2007
Séances de 18h15 à 19h15

Séances animées par un éducateur breveté d'état

FRANCE ALZHEIMER
& MALADIES APPARENTÉES
26 DRÔME

Vous êtes un proche, un membre de famille

d'une personne touchée par la *maladie d'Alzheimer* ou maladie apparentée,

notre équipe vous propose de bénéficier gratuitement d'une

Information/Formation/Rencontre

les jeudis 4, 11,18, 25 juin et 2 juillet de 17h30 à 20h30

à la Maison des Associations, route de Crest à

UPIE

Avec comme objectif principal SOUTIEN et ECOUTE

Changement à Montmeyran depuis le 5 mai 2015 :

La **SARL TAXI MISTRAL / AMBULANCE BEAUMONTOISE**

65 grande rue à Montmeyran

devient

La **STE TAXI BEN SERVICES**

205 rue Antoine de ST Exupéry

(Plaine de Clairac)

26760 BEAUMONT LES VALENCE

Tél : 04 75 55 26 71 - 04 75 59 54 51

Nouveau service pour les sourds et malentendants

Le département souhaite faciliter l'accès à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de Drôme solidarités aux personnes sourdes et malentendantes.

Un service en ligne innovant et gratuit permet d'échanger directement depuis un ordinateur équipé d'un micro et d'une webcam, via une connexion internet, la personne est mise en relation visuelle et audio avec un opérateur pratiquant la langue des signes française (LSF) ou la transcription instantanée de la parole (TIP).

Son utilisation est la suivante :

- ✓ Se connecter sur **solidarites.ladrome.fr** depuis votre ordinateur équipé d'un micro et d'une webcam
- ✓ cliquer sur les logos « **Drôme Solidarités accessible** » dans la colonne de droite.
- ✓ En temps réel la personne est mise en relation selon son choix avec un visio interprète en LSF ou un e-transcripteur qui prendra contact avec un interlocuteur de la MDPH ou de Drôme solidarités. Une conversation à trois peut alors commencer.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le Chœur odyssée vous invite à découvrir **la magie de la renaissance italienne**, à travers les **madrigaux de Monteverdi et de Marenzio**. Ils mettent en scène une histoire éternelle et toujours actuelle : l'aventure du couple… Hommes et femmes chanteront en chœur, parfois accompagnés de la harpe antique. ATTENTION : Cupidon sera là avec son arc et ses flèches !

Philippe Simon, passionné par la magie du chant, dirige de nombreux chœurs d'adultes et d'enfants dans la Drôme depuis 15 ans.

L'association « Chœur Odyssée », née à Puy-St-Martin en 2005, a pour objet l'épanouissement à travers le chant, et la redécouverte de notre patrimoine culturel ; guidés par un professionnel, des choristes amateurs s'engagent dans la passion de la musique et redonnent vie à des répertoires oubliés, parfois accompagnés de musiciens professionnels ou de chœurs d'enfants.

L'association a ouvert une antenne à Chabeuil. Depuis septembre dernier, deux groupes se sont constitués et se présenterons avec le chœur de Puy-St-Martin **en concert le dimanche 7 juin 2015 à 17h au temple de Montmeyran**.

Libre participation au profit de l' association **« Les Enfants Du Vietnam »**

DECOUVRIR VOUS
Fête des peintres
13 et 14 juin 2015
Salle des fêtes
Montmeyran
Vernissage samedi 13 juin à 17h